



## CONSTATATION AÉRIENNE DES POLLUTIONS EN MER

### OBJECTIFS

Cette formation est destinée à apporter une connaissance pratique et opérationnelle de l'observation aérienne des pollutions pétrolières en mer.

En cas de déversement volontaire ou accidentel d'hydrocarbures à la mer, cette technique permet d'obtenir rapidement les premières informations sur l'ampleur de la pollution. Cependant, les expériences d'accidents le montrent, cette observation peut être source de mauvaises interprétations.

Cette formation, qui s'appuie sur le code d'apparence défini par l'Accord de Bonn pour la description des nappes, se propose de transmettre l'expérience acquise dans le domaine de l'observation des pollutions en mer, tant en France qu'à l'étranger.

Une grande partie de cette formation est également consacrée à la surveillance des rejets illicites en mer : techniques d'observation et de détection, rédaction de procès-verbaux, prise de photos et cadre juridique.

A l'issue, les observateurs ainsi formés seront à même d'organiser le vol, d'observer et de décrire efficacement les pollutions, de préparer un rapport de mission pertinent pour les responsables opérationnels chargés de l'évaluation et des choix de stratégies d'intervention. Ils seront également capables de dresser un procès-verbal de constatation de pollution maritime.

### PUBLIC

Personnel volant habilité à constater les rejets en mer (Marine nationale, Douane française...)  
Autre personnel de l'administration française  
Personnel des administrations étrangères (sur demande)

### CONTENU

Le cours s'appuie notamment sur le guide opérationnel « Observation aérienne des pollutions pétrolières en mer » édité par le Cedre et qui sera remis à chaque participant. La formation aborde les thèmes suivants :

- Les types d'hydrocarbures et leur évolution en mer ;
- Le code d'apparence de l'Accord de Bonn et l'évaluation des quantités ;
- L'observation, la description et la quantification des pollutions ;
- Les fausses pollutions ;
- La télédétection ;
- Les aspects juridiques ;
- La gestion des hydrocarbures sur les navires marchands ;
- Le contrôle des navires.

Les conférences sont assurées par le Cedre, un représentant de la division « Action de l'État en Mer » de la Préfecture maritime, des experts des Douanes françaises, un gendarme, un représentant d'un Centre de Sécurité des Navires et des juristes.

### SESSIONS

**Participants** : nombre compris entre 15 et 20.

**Intervenants** : Cedre, AEM, Douanes françaises, Gendarmerie maritime, Centre de Sécurité des Navires, juristes

**Programme** : défini avec le CEPPOL

**Durée** : 3 jours, du lundi 9 h au mercredi 17 h

**Nombre d'heures de cours** : 22 h

**Lieu** : Cedre, Brest

**Dates 2019** : Session 1 : 11 - 13 mars,

session 2 : 18 - 20 novembre

**Se préparer** : lire l'Instruction Reprepol de sa façade maritime (disponible auprès de la division AEM) - Tenu civile

**Inscriptions** : Marine nationale : auprès du CEPPOL,

CROSS : auprès de l'ENSAM de Nantes,

Douanes : auprès de l'expert antipollution.

**Tarif HT** : 1600 €. Les tarifs comprennent les coûts d'hôtel, de transport hôtel-Cedre, les déjeuners et les documents de cours.

Par Arrêté du 16 août 2012, sous la signature du Directeur de l'eau pour le Ministre d'État, le Cedre est agréé au titre de l'article L.211-5-1 du code de l'environnement pour l'organisation de stages de formation dans le domaine de la gestion et de la lutte contre les pollutions accidentelles par hydrocarbures ou produits chimiques en mer, dans les ports maritimes, sur le littoral et dans les lacs et cours d'eau.